



DECLARATION LIMINAIRE A LA CAP N°2 DU 21 JUIN 2018

Monsieur le Président,

Commençons par dresser un bilan de la première année de la mandature MACRON. Procédons à la longue énumération des reculs sociaux dont nos concitoyens sont victimes :

- destruction du code du travail ;
- baisse des APL ;
- suppression de l'ISF ;
- taux unique pour les revenus du capital ;
- remise en cause des services publics locaux avec le sabordage de la TH ;
- baisse de l'IS ;
- exonération de la surtaxe de 20% dans les entreprises non soumises à la TVA ;
- augmentation de la CSG pour diminuer la part des cotisations pour la protection sociale ;
- droit à l'erreur ;
- suppressions massives d'emplois dans la Fonction Publique ;
- suppression des emplois aidés ;
- mise en place du prélèvement à la source ;
- dépeçage de la SNCF.

N'en jetez plus la coupe est presque pleine... Et elle déborde même à la DGFIP avec :

- suppressions de 16 à 18 000 postes d'ici 2022 ;
- gel du point d'indice ;
- baisse des promotions avec le plan de qualification ministériel à zéro ;
- perte de traitements nets avec hausse des cotisations retraites et CSG ;
- dégradation des règles de mutation ;
- disparition programmée des RAN ;
- fermeture des trésoreries (n'est-ce pas Saussignac ?) ;
- application effective de la loi mobilité ;
- rémunération au mérite ;
- horaires d'ouverture en baisse ;
- accueil sur rendez-vous ;
- déclaration des revenus obligatoire sur internet pour tous dès 2019 ;
- disparition des paiements en espèces ;
- perte des missions vers le secteur privé ;
- restructuration et regroupement des services ;
- service public mal ou plus rendu ;

- accueil téléphonique rendu compliqué et payant avec des plates-formes privées ;
- aide à la déclaration payante effectuée par LA POSTE SA ;
- suppression du cadastre ;
- transformation des missions informatiques (contractualisation des personnels et missions inter-administrations) ;
- fin des écoles remplacées par l'E-formation ;
- fin des CHS-CT.

A vous de compléter la liste non exhaustive. Mais comme nous ne sommes pas bégueules, nous vous donnons quelques pistes. Pourquoi ne pas commencer par l'atomisation des missions rendues par notre grande Direction ? La Cour des Comptes vient d'en dresser un premier bilan jugé pudiquement « contrasté »... sans doute afin de ne pas « tirer sur l'ambulance »... Car à la lecture et l'analyse des 143 pages du rapport, les constats et les remèdes semblent avoir été directement dictés par notre Directeur Général ! Citons pêle-mêle :

- nous aurions globalement amélioré la qualité de service (la bonne blague) grâce, notamment, à l'accès pour chaque citoyen à un interlocuteur fiscal unique !! Le ridicule ne tue pas. Heureusement, nous serions aujourd'hui aux obsèques des rédacteurs du rapport et des « magistrats » l'ayant validé ;

- la fusion n'a pas fait économiser l'argent escompté en raison de l'alignement par le haut des régimes indemnitaires... Pour les cadres supérieurs en effet, mais pour les « femmes et les hommes du rang », celles et ceux qui mettent les mains dans le cambouis, personne n'en a vu la couleur ;

- les SPF risquent, au mieux ne plus se compter que sur les doigts de la main... mais dans l'hypothèse « haute » des travaux de la Cour des Comptes, un seul service à compétence nationale, installé sur un seul site, avec le moins d'agents possible, doit être l'objectif à atteindre ;

- Enfin, mais la liste n'est pas tarie, les implantations de services dont les effectifs sont inférieurs à 10 agents sont clairement en sursis car ne permettant pas, aux dires de la Cour des Comptes, de rendre un service de qualité.

Ce rapport constitue une piste de travail crédible pour notre ministre de tutelle qui a confirmé que les pistes de restructuration évoquées dans le rapport seront étudiées dans le cadre de CAP22.

Les agents du département ont exprimé leur désaccord et leur colère par un nombre de grévistes important au cours des journées d'action « Fonction Publique » ce printemps. L'ambiance dans les services est déjà bien noire ; la motivation professionnelle s'essouffle ; les agents ont compris que les perspectives de carrière sont quasiment réduites à néant avec les nouvelles règles de gestion.

Les élus CGT en cap locale n°2 siègent aujourd'hui, une fois n'est pas coutume, afin de mettre en exergue les conséquences des choix directionnels locaux en matière de suppressions d'emplois sur les affectations des agents et les réformes de structures.

C'est bien la direction locale qui a fait le choix de supprimer 6 emplois de catégorie B au 1^{er} septembre 2018 lors du dernier CTL « emplois ». C'est vous qui, volontairement, empêchez ainsi le retour potentiel des collègues lauréats des concours ou bénéficiaires de la liste d'aptitude sur le département. Or, 9 postes restent vacants à l'issu du mouvement national. Nos collègues promus sont les victimes des choix politiques de nos ministres : ne pas doter notre administration des effectifs suffisants afin de pourvoir aux besoins des services.

Pour justifier toujours plus de suppressions d'emplois sur des sites ruraux, vous argumentez sur la soi-disant non-attractivité de ces résidences peu ou pas demandées. Or, les cinq agents originaires de Dordogne avaient pourtant tous demandé l'ensemble des résidences d'affectation nationale de notre département. Quoique vous affirmiez, vous travaillez de concert avec la Direction Générale dans l'objectif commun de vider les territoires ruraux de leurs services publics, favorisant ainsi les grandes métropoles.

De plus, pour les agents, tout comme pour l'ensemble des salariés avec le code du travail, les conventions collectives et les accords d'entreprises, les règles de gestion constituent des protections face aux contraintes liées à leur subordination vis-à-vis de leur hiérarchie. Les futures règles de gestion, imposées unilatéralement et sans concertation par le Directeur Général et approuvées par vous-même, vont donner un pouvoir exorbitant aux directeurs locaux. Les agents se verront refuser toute possibilité de recours contre des décisions parfois iniques (gel de poste, réaffectations suite à suppressions d'emplois et/ou restructurations...), et qui se verront opposer systématiquement le soi-disant « intérêt du service ».

Au terme du mouvement local, la Dordogne peut-elle continuer à fonctionner avec un déficit de contrôleurs toujours plus important : 10,7 emplois non-pourvus ; et cela, sans compter les futurs départ à la retraite et en augurant d'un exercice emplois 2019 apocalyptique ? Vous entrez dans une fuite en avant : toujours moins de services, toujours moins de qualité professionnelle, toujours plus de suppressions d'emplois, toujours plus de souffrance et d'épuisement au travail.

À la violence des situations réelles qui seront imposées à nos collègues, vous allez générer immanquablement des réactions de plus en plus radicales, musclées voire, elles-aussi violentes. Faudra-t-il jouer les étonnés ?